13B1612

17 JUIL. 2017

A6422

In Extenso

4 rue de Copenhague
67300 Schiltigheim
Tél: +33 (0)3 88 18 02 00

38 boulevard de l'Europe
67500 Haguenau
Tél: +33 (0)3 88 73 79 90

12 rue des Genêts
67110 Gundershoffen
Tél: +33 (0)3 88 72 73 12

15 rue du Général de Gaulle
67170 Brumath
Tél: +33 (0)3 88 11 25 80

www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

ABENZ 81-40

Société à responsabilité limitée au capital de 100 €

8, rue des Coquelicots

67118 GEISPOLSHEIM

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABENZ 81-40 SARL, en société par actions simplifiée

ABENZ 81-40

Société à responsabilité limitée au capital de 100 €

8, rue des Coquelicots

67118 GEISPOLSHEIM

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABENZ 81-40 SARL, en société par actions simplifiée

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision en date du 1er juin 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels transmis par votre gérante, clos le 31 décembre 2016 , n'ont pas encore fait l'objet d'approbation par l'associée unique. Ils n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité et font apparaitre un chiffre d'affaires de 464 879 € contre 322 001 € au 31 décembre 2015, soit une hausse de 44 %

  Ces comptes se soldent par un bénéfice de 257 € contre 29 340 € au cours de l'exercice précédent. Les capitaux propres s'élèvent à 64 268 € pour un total bilan de 279 330 €. La trésorerie au 31 décembre 2016 s'élève à 5 337 € et la société a un endettement bancaire de 23 107 € dont 5 896 € échus à moins d'un an.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

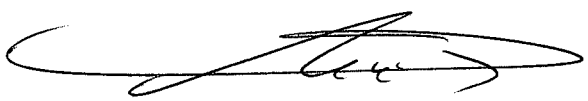
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

SCHILTIGHEIM, le 20 juin 2017.

Le commissaire aux comptes et à la transformation

IN EXTENSO STRASBOURG-NORD



Gérard STRASSER